



Lyon, mardi 24 août 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05072

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Autres événements**Restriction utilisation appontement BAP d'Andance****Respect des consignes (Bateaux promenades - dans les deux sens, Bateaux restauration - dans les deux sens, Bateaux-hôtels - dans les deux sens)**

- à partir du 24/08/2021 à 10:00 - avec pour périodicité :**Permanent**o **Rhône**

au pk 69.00 (Appontement bateaux à passagers) - Rive droite

Commentaire :

Les gardes-corps de l'extrémité de l'embarcadère sont endommagés.

Les bateaux devront systématiquement utiliser leur propre passerelle pour sécuriser l'embarquement / débarquement des passagers et personnel pour faire office de protection collective.

Service(s) à contacter :

Service Fluvial Lyonnais (SFL), 4, rue Jonas Salk, 69007 LYON

Tél : 04 78 69 60 70

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Vincent PRIN-ABEIL